

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 37

Hebdos de la région de Québec + liste télécopieur

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 138
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN (MRC DE CHARLEVOIX),
SECTEUR DE LA CÔTE À MATOU, PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 23 avril 2002 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le *Projet de réaménagement de la route 138, sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain (MRC de Charlevoix), secteur de la Côte à Matou, par le ministère des Transports.*

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 23 avril au 7 juin 2002, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible à la municipalité de Saint-Urbain, au 357, rue Sainte-Claire.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le **mercredi 15 mai, 19 h 30**, au Centre communautaire Saint-Urbain, 357, rue Sainte-Claire. Les personnes participant à cette séance pourront s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 7 juin 2002**, au ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement, M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

COMMUNIQUÉ

Le projet

Afin de remédier aux problèmes de sécurité engendrés par la combinaison d'une courbe largement sous-standard et d'une pente critique sans voie auxiliaire descendante, sur une route nationale partagée par des automobiles et des véhicules lourds, le ministère des Transports propose de réaménager un secteur de la route 138 nommé Côte à Matou dans la municipalité de Saint-Urbain.

Le projet du ministère consisterait à reconstruire la courbe sous-standard qui est l'origine de plusieurs accidents et à aménager une voie lente descendante en direction ouest, entre le haut de la pente et l'intersection du rang Saint-Laurent, ce qui offrirait aux automobilistes des possibilités de dépassement et éviterait ainsi la formation de peloton. Le promoteur projette également la construction d'une aire de vérification de freins en haut de la pente, ainsi qu'une rampe de détresse à la fin de la nouvelle courbe descendante.

Le coût total du projet est estimé à 6 M\$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les principales répercussions négatives concerneraient l'alimentation en eau potable, puisque le projet impliquerait le démantèlement d'une prise d'eau commune. Le ministère des Transports propose, comme mesure d'atténuation, la construction d'une nouvelle prise d'eau ou des puits individuels pour les résidences touchées. Par ailleurs, un suivi serait effectué afin de vérifier la qualité et la quantité d'eau potable.

En outre, l'aménagement de la nouvelle voie descendante modifierait le milieu visuel, puisqu'il nécessiterait un déboisement important, des travaux de déblais majeurs et, possiblement, une coupe de roc. Afin d'atténuer ces impacts, le ministère des Transports assurerait l'intégration du projet au paysage par des aménagements appropriés. En ce qui concerne le milieu bâti, deux résidences seraient affectées. Le ministère prévoit négocier avec les propriétaires touchés pour déplacer les bâtiments, conformément à la réglementation en vigueur, ou les acquérir avec compensation.

À propos des répercussions positives, le projet contribuerait à améliorer la fluidité de la circulation et à assurer la sécurité des usagers de la route.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec M^{me} Rosemary Al-Hayek, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à Rosemary.Al-Hayek@bape.gouv.qc.ca